

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée du

District du Centre-Est33, rue King Ouest, 4^e étage

Oshawa (Ontario) L1H 1A1

Téléphone : (844) 231-5702

Rapport public

Date d'émission du rapport : Le 1 ^{er} mai 2026
Numéro d'inspection : 2026-1147-0003
Type d'inspection : Inspection proactive de conformité
Titulaire de permis : CVH (n° 6) LP par son commandité, Southbridge Care Homes (société en commandite, par son commandité, Southbridge Health Care GP Inc.)
Foyer de soins de longue durée et ville : Hope Street Terrace, à Port Hope

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 29 et 30 avril 2026 et le 1^{er} mai 2026.

L'inspection concernait les signalements suivants :

- Signalement – Initiative concernant la génératrice dans le cadre de l'inspection proactive de la conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS D'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée du

District du Centre-Est

33, rue King Ouest, 4^e étage

Oshawa (Ontario) L1H 1A1

Téléphone : (844) 231-5702

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154(1)1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de conformité : Règl. de l'Ont. 246/22, al. 96(2)a)

Services d'entretien

Par. 96(2) Le titulaire de permis veille à ce que soient élaborées et mises en œuvre des marches à suivre qui garantissent ce qui suit :

a) le matériel électrique et non électrique, notamment les appareils de levage, sont maintenus en bon état et ils sont entretenus et nettoyés de manière à satisfaire au moins aux instructions du fabricant;

Plus précisément, les inspections semestrielles et annuelles de la génératrice du foyer n'ont pas été effectuées conformément aux instructions du fabricant.

Sources : Manuel d'utilisation du modèle de la génératrice du propriétaire, rapports d'inspection et factures concernant la génératrice, entretiens avec le conseiller en services environnementaux et le directeur général.